notaires associés
nancy depuis 1724

PIECES A FOURNIR AU NOTAIRE POUR VENDRE UN BIEN.

Etat civil des parties

- pièce d'identité,
- livret de famille,
- contrat de mariage/pacs,
- éventuellement jugement de divorce.

Le bien vendu

- Acte d'achat (une trentaine de pages en moyenne)
- Copie de la taxe foncière
- Tableau d'amortissement du prêt à rembourser
- Dernier avis de taxe foncière

s'il s'agit d'un bien en copropriété :

- PV de la dernière assemblée générale
- appel de charges du trimestre en cours.

Les diagnostics

Suivant le cas, il vous faudra fournir certains diagnostics parmi la liste suivante :

- surface Loi Carrez,
- amiante,
- contrôle de peintures au plomb,
- termites,
- état des risque naturels et technologiques,
- installation gaz,
- installation électrique,
- performance énergétique,
- assainissement